



HAL
open science

Quelle place pour quelle forêt en Guyane française ?

Jacques Valeix

► **To cite this version:**

Jacques Valeix. Quelle place pour quelle forêt en Guyane française ?. Revue forestière française, 1991, 43 (S), pp.102-107. 10.4267/2042/26246 . hal-03425058

HAL Id: hal-03425058

<https://hal.science/hal-03425058>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Quelle place pour quelle forêt en Guyane française ?

J. VALEIX

Une superficie forestière de 8 millions d'hectares d'une part, une population de 115 000 habitants d'autre part, ces caractéristiques situent la Guyane française dans un contexte tout à fait particulier vis-à-vis des différents pays d'Amérique latine pour ce qui est du rapport entre la surface forestière et le nombre d'habitants.

Il paraît donc opportun de dresser un bilan provisoire des activités forestières menées dans ce département et de mettre en perspective les contributions potentielles de la forêt guyanaise dans le cadre d'un schéma régional d'aménagement du territoire.

LE BILAN PROVISOIRE DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Ce bilan se limite volontairement aux facteurs ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur l'espace forestier.

La sylviculture

Les principales conclusions qui peuvent être tirées des dispositifs sylvicoles en place en Guyane concernent la sylviculture artificielle et celle des peuplements naturels.

● La sylviculture artificielle

Les essais de plantation d'essences à croissance rapide ont généralement buté sur la pauvreté chimique des sols et, dans le meilleur des cas, sur l'importance des frais d'installation et d'entretien de tels peuplements.

C'est ce qui explique que 500 ha seulement aient fait l'objet de tels essais sur l'ensemble du département.

En revanche, les reboisements d'essences feuillues précieuses, le plus souvent locales, réalisés après défrichage manuel de type « abattis créole » ont donné, comme par exemple à Tonnegrande, des résultats prometteurs avec un coût d'entretien des plus réduits mais, il est vrai, avec un coût de mise en place élevé.

Cette méthode a l'avantage non seulement de sauvegarder une partie significative de la richesse chimique des sols en place mais aussi de permettre à l'ambiance forestière de se recréer très rapidement.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE (1978-1988)

Sources : ONF et DOUANES.

Volume des grumes sorties de forêt (en m ³).
Indicateur de production (base 100 en 1978).
Volume des grumes exporté (en m ³)
Indicateur d'exportation (base 100 en 1978)
Volume de sciages produit (en m ³)
Indicateur de production (base 100 en 1978).
Volume de sciages et de produits finis exporté (en m ³)
Indicateur d'exportation (base 100 en 1978)

Le cas des territoires d'Outre-Mer

● La sylviculture des peuplements naturels

Sans parler des premières observations réalisées sur le dispositif expérimental de Paracou (Sinnamary) par le Centre technique forestier tropical (CTFT) et par l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA) de Kourou, d'importantes constatations ont pu être mises en évidence sur les placeaux d'étude n° II et n° IV, implantés entre 1954 et 1960 par le Bureau agricole et forestier de la Guyane, à proximité de Saint-Laurent-du-Maroni (voir annexe, p. 107), et ayant fait l'objet, du temps de l'administration pénitentiaire :

- pour le placeau II, d'une exploitation très forte nécessitée par les besoins du bagne en bois de feu et en bois d'œuvre ;
- pour le placeau IV, d'une exploitation forestière traditionnelle.

Après vingt-cinq ans de mesures, les faits suivants ont pu être constatés (Gazel, 1983) :

— la structure des peuplements des placeaux II et IV a évolué rapidement entre 1954 et 1979 pour se rapprocher très sensiblement de la structure observée en forêt primaire dans la région de Saint-Laurent-du-Maroni ;

— les vitesses de croissance annuelle sur le diamètre, observées dans ces placeaux, sont supérieures à celles constatées en forêt primaire pour des espèces telles que l'Angélique (*Dicorynia guianensis* Amsh.), le Goupi (*Goupi glabra* Aubl.), le Gonfolo (*Qualea* sp.) et le Jaboty (*Erisma uncinatum* Warm.), toutes essences dont les caractéristiques technologiques sont particulièrement intéressantes.

— le placeau IV, où n'avaient été réalisés entre 1935 et 1942 que des prélèvements de bois d'œuvre, est plus riche que la forêt primaire de la région de Saint-Laurent-du-Maroni en bois mi-durs et notamment en essences telles que l'Angélique (*D. guianensis*) ou le Gonfolo (*Qualea* sp.).

Ainsi, l'exploitation assez poussée des bois d'œuvre, avec un prélèvement initial probable de 20 à 30 m³/ha, a favorisé dans le placeau IV du BAFOG le développement d'espèces à bois mi-dur. De même, a-t-il été constaté en 1979, dans les deux placeaux, que le nombre d'arbres de 60 cm et plus de diamètre (à 1,30 m de hauteur) était supérieur à celui observé en forêt primaire.

De telles observations démontrent, s'il en était besoin, les potentialités de renouvellement de la ressource forestière et relativisent la notion d'écrémage des forêts côtières.

1978 Base 100	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
80 342	88 669	119 729	110 767	74 651	68 063	69 159	93 338	83 945	96 446	101 273
100	110	149	138	93	85	86	116	104	120	126
31 294	38 154	48 102	34 635	13 048	2 004	118	121	196	227	1 321
100	122	154	111	42	6	—	—	—	1	4
13 771	18 423	20 506	25 946	33 339	29 955	34 679	38 729	32 767	39 841	42 683
100	134	149	188	242	218	252	281	238	289	310
3 172	3 731	6 509	8 157	8 889	9 617	12 124	15 983	12 814	15 018	14 224
100	118	205	257	280	303	382	504	407	473	448

La filière bois et l'exploitation forestière

● *L'exploitation forestière*

Elle concerne actuellement une quarantaine d'espèces alors que la forêt en comporte environ 70 exploitables.

Qui plus est, seulement trois essences, à savoir l'Angélique (*Dicorynia guianensis* Amsh.), le Gonfolo (*Qualea* sp.), et le Grignon franc (*Ocotea rubra* Mez.) représentaient, en 1990, les deux tiers du volume total exploité.

C'est dire que l'exploitation forestière telle qu'elle se pratique habituellement en Guyane s'apparente plutôt à une récolte de type « cueillette ». Sa localisation enfin est essentiellement côtière, la superficie des massifs forestiers ayant fait l'objet d'une exploitation méthodique ne représentant en effet à ce jour que 3 % environ de la surface forestière du département.

● *La filière bois*

La montée en puissance de la filière bois guyanaise, initiée au début des années soixante-dix et ayant notamment conduit à une multiplication par trois des sciages produits entre 1978 et 1988 (cf. tableau, p. 103), s'explique en grande partie par son orientation prioritaire vers la production de bois d'œuvre (bois de charpente, de menuiserie, d'ébénisterie...).

Pour leur part et autant pour des raisons techniques, commerciales, économiques que financières, les filières bois-industrie et bois-énergie ont dû être abandonnées (cf. projets papetiers envisagés dans le cadre du Plan vert et projet plus récent de Guyane Énergie Bois).

Au-delà des mythes et échecs qui ont caractérisé la filière bois guyanaise, il y a lieu de préciser que les objectifs commerciaux prioritaires sont bien :

- en premier lieu, de garantir dans les meilleures conditions possibles l'autosuffisance du département en bois d'œuvre ;
- en complément, de participer à l'approvisionnement des Antilles en feuillus tropicaux, sous la forme essentiellement de sciages et de produits usinés.

En effet, compte tenu du coût de sa main-d'œuvre, des difficiles conditions d'accès à sa ressource forestière, de son isolement géographique et de la taille de ses entreprises, la Guyane n'est pas en mesure d'exporter des volumes très significatifs de bois transformés sur le marché européen des bois tropicaux.

LA PLACE DE LA FORÊT DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La production forestière

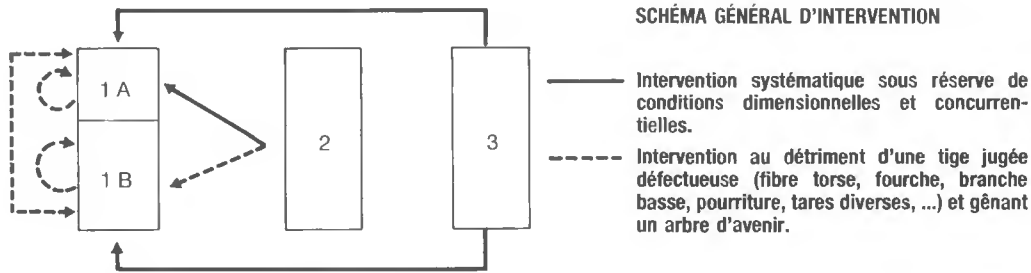
● *Une sylviculture en voie de développement*

Sur le plan de la sylviculture, l'Office national des Forêts a engagé en 1989, avec l'appui du Conseil régional, des actions de développement axées sur l'enrichissement de massifs forestiers préalablement exploités.

Il s'agit en l'occurrence, dans le prolongement des recherches menées par le CTFT et par l'INRA dans l'important dispositif expérimental de Paracou, d'intervenir à raison de 500 ha par an dans des parcelles déjà exploitées, en favorisant par le moyen d'éclaircies sélectives la croissance des tiges d'avenir (cf. sous-groupes 1A et 1B) au détriment d'essences secondaires (cf. groupes 2 et 3), cela conformément au schéma général d'intervention (p. 105).

À cette fin, ont été définies et sont progressivement mises en place, à raison d'une parcelle par an, les forêts d'aménagement pilote de Risquetout, d'une superficie de 4 500 ha, et d'Organabo, d'une superficie de 9 000 ha.

Quelques années seront nécessaires avant de pouvoir estimer le coût réel et les perspectives de généralisation de telles méthodes. Il s'agit toutefois d'une technique d'aménagement sylvicole sur laquelle il est légitime de fonder quelques espoirs. Elle devrait notamment permettre un enrichissement



Les essences forestières sont donc classées en 3 groupes :

- Le groupe **1** correspondant aux essences à favoriser et qui est lui-même divisé en 2 sous-groupes :
 - La sous-groupe **1A** des essences à favoriser en priorité, au détriment des essences des groupes 2 et 3 voire, dans certains cas, au détriment de tiges défectueuses des sous-groupes 1 A et 1 B.
 - La sous-groupe **1B** des essences à favoriser au détriment des essences du groupe 3 voire, dans certains cas, au détriment des tiges défectueuses du sous-groupe 1 B ou du groupe 2.
- Le groupe **2**, constitué d'essences jugées secondaires.
- Le groupe **3**, constitué des autres essences.

L'éclaircie porte sur des arbres de **15 cm**⁽¹⁾ et plus de diamètre à condition qu'ils concurrencent des tiges d'avenir, donc bien conformées.

- de **15 cm**⁽¹⁾ et plus de diamètre lorsqu'il s'agit d'essences du sous-groupe 1 A ;
- de **20 cm**⁽²⁾ et plus de diamètre lorsqu'il s'agit d'essences du sous-groupe 1 B.

(1) Soit concrètement $\varnothing \geq 12,5$ cm
(2) " " $\varnothing \geq 17,5$ cm

des zones déjà exploitées ainsi qu'un aménagement des superficies forestières les plus accessibles, tout en préservant la diversité biologique de ces formations forestières.

Les enjeux sont de taille car si une telle sylviculture s'avérait non seulement efficace sur le plan technique mais également supportable sur le plan financier, ce sont plusieurs millions d'hectares de forêts primaires qui pourraient être soustraits de manière durable à l'exploitation forestière, ce qui placerait définitivement la Guyane dans une position exemplaire au sein du monde tropical.

• *Une exploitation forestière limitée dans l'espace*

Compte tenu des enseignements tirés des principaux dispositifs de suivi des peuplements naturels, l'adoption pour le long terme d'un objectif de production volontariste de l'ordre de 250 000 m³ de grumes par an signifie que la superficie des forêts pouvant faire l'objet d'une exploitation forestière périodique, c'est-à-dire de l'ordre de 7 à 15 m³ par hectare, serait de l'ordre de 1,5 million d'hectares et que c'est donc essentiellement dans ces massifs du Nord de la Guyane que seraient cantonnées les pénétrantes forestières et les routes secondaires d'accès à la ressource. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été définie, lors de la préparation du récent schéma d'aménagement de la Région Guyane, la limite Sud de l'exploitation forestière à l'horizon 2020-2030.

• *Quelles perspectives pour la filière bois ?*

Les quelques lignes de force de la filière bois guyanaise, à savoir son orientation vers la production de bois d'œuvre et la priorité à réserver aux marchés guyanais et antillais du bâtiment et de l'ameublement, ont déjà été évoquées.

Sur la base de tels axes directeurs, les évolutions futures proviendront :

- d'une amélioration continue des rendements matière ;
- de la recherche d'une meilleure valorisation des bois, par exemple par le biais des maisons à ossature bois, des panneaux en bois massif reconstitué, de la production de lamellés-collés, voire de placages ;
- de la mise en place progressive d'une politique de la qualité axée sur l'élaboration de normes, le séchage et le traitement des bois.

C'est à ce prix que la production forestière pourra atteindre un niveau d'activité répondant mieux aux réels besoins des marchés guyanais et antillais en bois de charpente, de menuiserie et d'ébénisterie, d'une part, lui permettant de jouer un rôle structurant dans l'économie régionale, d'autre part.

L'accueil du public

En partenariat avec l'Agence régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Guyane (ARDTLG) ainsi qu'avec les collectivités concernées, l'Office national des Forêts s'est résolument engagé, dès 1989, dans des actions de mise en valeur de sites naturels ou historiques (bagnes des Annamites, sentier pédestre du Rorota, sentier botanique de la montagne des Singes, sentier d'interprétation de la Mirande, site des cascades de Fourgassié et de Voltaire, ...) et a d'ailleurs créé en 1991 une cellule « Tourisme Environnement », afin non seulement de mener à bien ces différents programmes mais aussi d'engager d'autres actions d'importance (aménagement des îles du Salut et des montagnes de Kaw, ...) en ayant toujours présent à l'esprit la préservation d'un environnement de grande qualité.

La protection de la nature

Avec ses 6 000 espèces végétales et ses centaines d'espèces de grands arbres, force est de constater que la forêt tropicale humide constitue un écosystème particulièrement adapté aux sols ferrallitiques de la Guyane et à leurs nombreuses contraintes pédologiques.

Paradoxalement, le bilan des réalisations concrètes en terme d'espaces protégés est extrêmement limité puisqu'il se résume à l'arrêté préfectoral pris en 1989 pour la protection du biotope des marais et de la montagne de Kaw.

Beaucoup de travail reste donc à faire.

Les perspectives dans l'espace et dans le temps évoquées préalablement pour ce qui est des activités forestières montrent à l'évidence que la Guyane peut tout à la fois développer son économie forestière, accueillir le public en forêt et protéger un patrimoine naturel des plus précieux.

La meilleure mise en valeur de certains milieux naturels ne consiste-t-elle pas tout simplement en leur protection, de telles décisions pouvant d'ailleurs à leur tour initier un développement maîtrisé du tourisme en Guyane ?

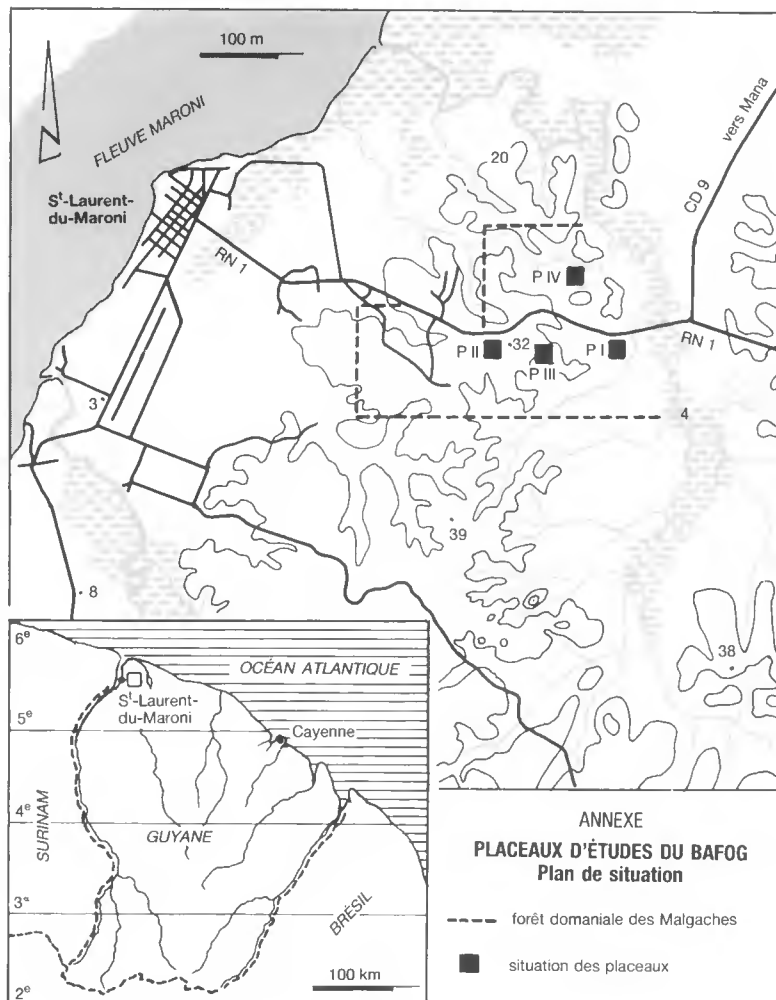
Pour ce faire, il semble nécessaire de susciter et de favoriser toute démarche bien ciblée sur le plan scientifique et suffisamment concertée avec les collectivités concernées dès lors qu'il s'agira de créer en milieu forestier un parc, une réserve naturelle, une réserve biologique domaniale, ou un arrêté de protection de biotope, pour ne citer que les principales formes de protection des milieux naturels, de telles actions devant être envisagées non seulement pour des régions forestières de l'intérieur mais aussi pour les sites côtiers les plus sensibles.

CONCLUSIONS

Les activités forestières, présentes et futures, pouvant faire l'objet d'une délimitation spatiale, la Guyane peut et doit, non seulement rechercher les meilleures voies de son développement économique, mais aussi bâtir, pour les générations futures, une politique dynamique de protection de son patrimoine naturel qui engendrera sans nul doute de nombreuses retombées, tant dans le domaine de la recherche scientifique et de ses applications pratiques que dans celui d'un tourisme de découverte particulièrement adapté à la forêt tropicale humide.

C'est semble-t-il dans une telle perspective que les différentes instances, locales, nationale et européenne, devraient s'associer afin que la Guyane ait les moyens de gérer exemplairement un patrimoine forestier aussi fragile qu'inestimable.

J. VALEIX
ex- Directeur régional
de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Réserve de Montabo
BP 7002
97307 CAYENNE CEDEX



BIBLIOGRAPHIE

- GAZEL (M.). — Les Activités forestières de la Compagnie de Jari. Compte rendu d'un voyage d'études en Amazonie brésilienne. — Cayenne : Office national des Forêts, 1986. — 68 p.
- GAZEL (M.). — Croissance des arbres et productivité des peuplements en forêt dense équatoriale de Guyane. — Cayenne : Office national des Forêts, 1983. — 394 p.
- MAITRE (H.-F.), BERTAULT (J.-C.). — Étude de la forêt naturelle. Avant-projet d'aménagement pilote d'un massif de 10 000 hectares dans la forêt classée de Yapou. — Nogent-sur-Marne et Abidjan : Centre technique forestier tropical, 1982. — 24 p.
- MAITRE (H.-F.), HERMELINE (M.). — Dispositifs d'étude de l'évolution de la forêt dense ivoirienne suivant différentes modalités d'intervention sylvicole. — Nogent-sur-Marne et Abidjan : Centre technique forestier tropical, 1985. — 83 p.
- SCHMITT (L.), PEROT (T.). — Etude des peuplements naturels en forêt dense guyanaise. Dévitalisation d'arbres sur pied. — Kourou : Centre technique forestier tropical, 1988. — 16 p.
- VALEIX (J.). — Bilan 1988 de l'exploitation forestière et de l'industrie du sciage en Guyane. — Cayenne : Office national des Forêts, 1989. — 58 p.
- VALEIX (J.). — Orientations 1990 pour les dispositifs sylvicoles de l'Office national des Forêts de Guyane. — Cayenne : Office national des Forêts, 1989. — 45 p.